

**COMMUNE DE  
DOMALAIN**  
(Ille et Vilaine)

**PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2019**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	16	16
Date de la convocation		
10 octobre 2019		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16 octobre 2019		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

**Présents :** M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, Mme PINCEPOCHE Monique, M. ROLLAND Pierre, Mme CHEVRIER Christine, M. GALLON Loïc (arrivé à 21h00), Mme DOINEAU Brigitte, Mme BASLE Marie-Josèphe, Mme RESTIF Isabelle, M. DESILLE Yvan, Mme DUFLOS Béatrice, Mme LIGOT Brigitte, M. BOULANGER Jean-François, M. HUET François, M. VETIER Anthony, M. SUBIRY Anthony.

**Absent(e)s ayant donné procuration:** Néant

**Absents excusés:** M. FOLLIOT Philippe, Mme FURON Maryse.

**Secrétaire de séance :** M. SUBIRY Anthony.

Le procès-verbal de la séance du conseil du 7 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**FONCTION PUBLIQUE**

Création au 1er novembre 2019 d'un poste d'adjoint technique à temps complet

**URBANISME**

- ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains (lot 9)
- Vente d'un bien immobilier communal

**FINANCES, BUDGET**

- Prise en charge des frais d'inscription au 102ème congrès des maires de France
- Décision modificative n°2 Budget Principal

**ASSAINISSEMENT, EAU**

-Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2018

**POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION**

- SDE 35 : rapport d'activités 2018
- Devis TPB eaux pluviales voie d'accès Carcraon
- Voirie 2019 TPB : Déclaration de sous-traitance des travaux de signalisation (panneaux + marquage) à l'entreprise CREPEAU SAS
- Mise en place d'une barrière de sécurité Rue Général Leclerc
- Agence immobilière : demande de mandat simple pour la vente de terrains à bâtir
- Programmation de visite d'une salle multifonction.

**QUESTIONS DIVERSES**

**2019.10.01 : Création au 1<sup>er</sup> novembre 2019 d'un poste d'adjoint technique à temps complet**

M. GALLON Loïc n'a pas pris part au vote (arrivé à 21h00)

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet (35h).

Le poste est en effet vacant depuis le 11 juin 2019.

VU le code général des collectivités territoriales,  
 VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,  
 VU le budget de la collectivité,  
 VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin des services techniques.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **Créer un poste d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;**
- **Inscrire ce poste au tableau des emplois ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

**2019.10.02 : ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cession d'un terrain situé en zone d'aménagement concerté doit s'accompagner d'un cahier des charges indiquant le nombre de mètre carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée (article L. 311-6 du Code de l'urbanisme).

Ce document complète le règlement qui énonce les règles de construction (zone 1 AUZ). Le Cahier des Charges de Cession des Terrains est une pièce administrative devant être produite pour l'instruction des permis de construire et pour la signature des actes de vente des terrains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le CCCT pour le lot suivant :

LOTS	Surface de plancher m <sup>2</sup>	Acquéreurs
9	220	CHAUVIN

Vu le C.G.C.T.,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-4 et suivants et L311-1 et suivants,

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **Approuver le CCCT du lot 9 de la ZAC multi-sites "Les Cerisiers/Le Plessis" joint en annexe.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer ce CCCT et tous les documents s'y rapportant.**

**2019.10.03 : Vente d'un bien immobilier communal**

Monsieur le maire expose que M. et Mme MAUDET Anthony et Céline, actuels locataires du local à usage de Boulangerie et d'habitation, sis 2 et 4 rue du Colombier à Domalain souhaiterait acquérir le dit local.

Le domaine privé communal est soumis à un régime de droit privé. Dès lors, les biens qui le constituent sont **aliénables** et **prescriptibles**.

L'article L. 2241-1 du CGCT indique que "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. [...] Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines".

L'article L. 2122-21 du CGCT précise que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal, notamment en matière de vente et d'échange.

A cette fin, le service des Domaines a été saisi afin d'évaluer le bien.

Le bien a été évalué en date du 2 août 2019 à la somme de :

72 000 € HT pour la partie à usage d'habitation

53 000 € HT pour la partie à usage commercial

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer la promesse de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.**

**2019.10.04 : Prise en charge des frais d'inscription au 102ème congrès des maires de France**

L'Association des Maires de France (AMF) organise son 102ème Congrès des Maires de France du 19 au 21 novembre 2019 à Paris. Ce congrès, lieu d'informations, de formation et d'échanges, est un temps fort de la démocratie locale.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante qu'il s'y rendra et sollicite la prise en charge des frais d'inscription à ce Congrès.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **ACCEPTER la prise en charge des frais d'inscription au 102<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France pour 95 €.**

**2019.10.05 : Annule et remplace la Décision Modificative n° 1 du budget principal (délibération 2019-09-07 du 9 septembre 2019) relative à l'ouverture de crédit pour l'amortissement des dépenses mutualisées du RIPAME**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la création du RIPAME en 2018, la Commune avait participé à hauteur de 681,00 € à l'achat du matériel.

Il est nécessaire d'amortir cette somme et par conséquent d'ouvrir les crédits afférents. L'amortissement eu égard au montant versé se fera sur une année.

Suite à une erreur matérielle lors de l'enregistrement de la DM 1 du 9 septembre 2019, Il convient donc de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	681,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	681,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	681,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	681,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>681,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>681,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28041411 : Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	681,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	681,00 €
D-2183-107 : MATERIEL ADMINISTRATIF	0,00 €	681,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	681,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>681,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>681,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 362,00 €</b>		<b>1 362,00 €</b>

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- ✓ **VALIDER ces modifications budgétaires ;**
- ✓ **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

**2019.10.06 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2018**

Monsieur le 3eme adjoint, Pierre ROLLAND rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L.2224-1 à L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La gestion de la distribution est assurée par VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD et le réseau est principalement alimenté par l'eau en provenance du Syndicat mixte des eaux de la Vallière (SYMEVAL).

L'ensemble des analyses effectuées conclut à une eau de bonne qualité bactériologique et est conforme aux limites de qualité pour les paramètres recherchés.

Le nombre d'abonnés est de 25 620.

En 2018 le volume vendu aux abonnés est de 3 499 542 m3 soit une variation de 11,06 % par rapport à 2017.

Le Syndicat présente également le tableau de facture d'un usager de 120 m3 sur la commune de Domalain :

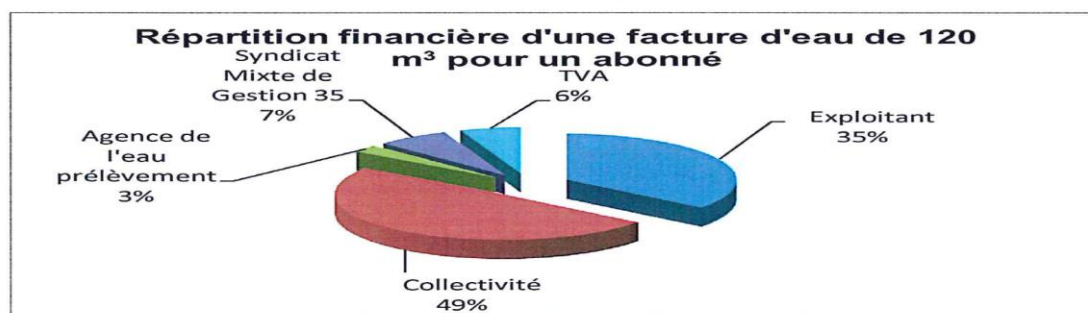
## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### Evolution du tarif de l'eau en euros

Désignation	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant (euros HT)</b>			
Part fixe : abonnement eau ordinaire	18,480	18,900	2,27%
Consommation eau - Prix au m <sup>3</sup>	0,692	0,700	1,16%
<b>Part de la collectivité (euros HT)</b>			
Part fixe : abonnement eau ordinaire	51,680	51,680	0,00%
Consommation eau - Prix au m <sup>3</sup>	0,758	0,758	0,00%
<b>Tiers (euros)</b>			
TVA %	0,055	0,055	0,00%
Agence de l'eau prélèvement ou préservation des ressources en eau	0,031	0,062	100,00%
Syndicat Mixte de Gestion 35	0,170	0,170	0,00%
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,300	0,300	0,00%

<b>Composantes de la facture d'un abonné domestique de 120 m3</b>			
	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Exploitant	101,52	102,9	1,36%
Collectivité	142,64	142,64	0,00%
Agence de l'eau prélèvement	3,72	7,44	100,00%
Syndicat Mixte de Gestion 35	20,4	20,4	0,00%
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	36	36	0,00%
Total HT	304,28	309,38	1,68%
TVA	16,74	17,02	1,68%
<b>TOTAL euros TTC</b>	<b>321,02</b>	<b>326,40</b>	<b>1,68%</b>

Prix de l'Eau pour 1 m3	2,68	2,72	1,68%
-------------------------	------	------	-------



**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable 2018.

### POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

- **SDE 35 : rapport d'activités 2018**
- ✓ Le SDE rappelle ses missions :
- ✓ Réduire les consommations énergétiques
- ✓ Améliorer l'efficacité énergétique
- ✓ Développer les énergies renouvelables
- ✓ Développer la relation aux usagers
- ✓ Mutualiser les moyens et les expériences
- ✓ Assurer le contrôle de concession

2018 est marquée par la création d'Energ'iv, la filiale 100% énergies renouvelables dont l'objectif est d'accélérer le développement des énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine. Le SDE35 élargit donc encore son champ de compétences et s'engage sur la voie de la transition énergétique.

- **Devis TPB Eaux pluviales voie d'accès Carcraon = 4 482 € TTC.**
- **Voirie 2019 TPB : Déclaration de sous traitance des travaux de signalisation (panneaux + marquage) à l'entreprise CREPEAU SAS.**
- **Mise en place d'une barrière de sécurité Rue Général Leclerc.**
- **Agence immobilière : demande de mandat simple pour la vente de terrains à bâtir.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 12 novembre 2019 à 20h00.

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Date d'envoi en préfecture</b>
2019.10.02	Création au 1er novembre 2019 d'un poste d'adjoint technique à temps complet	16 octobre 2019	15 octobre 2019
2019.10.03	ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains (lot 9)	16 octobre 2019	15 octobre 2019
2019.10.04	Vente d'un bien immobilier communal	16 octobre 2019	15 octobre 2019
2019.10.05	Prise en charge des frais d'inscription au 102ème congrès des maires de France	16 octobre 2019	15 octobre 2019
2019.10.06	Décision modificative n°2 Budget Principal	16 octobre 2019	15 octobre 2019
2019.10.07	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2018	16 octobre 2019	15 octobre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le secrétaire de séance,  
M. SUBIRY Anthony